



SAINT-LIN-LAURENTIDES

Une ville... à la campagne

900, 12^e Avenue,
Saint-Lin-Laurentides
www.saint-lin-laurentides.com
450 439-3130



Mot du Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Dans une ville en effervescence comme Saint-Lin-Laurentides, le quotidien passe très rapidement et je tiens à m'arrêter chaque mois pour vous livrer une foule d'informations pratiques qui répondront à plusieurs de vos interrogations.

Événements à venir

Le samedi 15 juillet dernier a eu lieu la 2^e édition de la Fête des Voisins au parc Jade Chayer-Côté. En plus du repas offert et cuisiné par vos conseillers, de l'animation tout au long de la journée et plusieurs jeux et concours ont meublé cette superbe après-midi. Ce fut une journée enrichissante qui a favorisé les échanges entre les citoyens du quartier et leurs représentants municipaux. Il était impressionnant de voir la quantité de jeunes enfants qui y ont pris part avec plaisir. **La prochaine fête de quartier aura lieu le 19 août prochain de 11 h à 16 h, au parc Morneau-Lefebvre.** C'est un rendez-vous !

Nous préparons également notre rendez-vous estival annuel, **l'épluchette de blé d'Inde de la Ville de Saint-Lin-Laurentides**, qui aura lieu le dimanche 27 août au parc André Auger, dès 11 h. Tous les détails se retrouvent dans la section "événements" de ce bulletin municipal, mais sachez que les membres du conseil municipal et moi-même sommes impatients de vous y rencontrer!

Rappels

En cette période estivale, je joins ma voix à celle des membres du Service de Sécurité Incendies pour vous rappeler de ne pas faire de feux d'artifices à la maison, afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des citoyens.

Dans le but de prévenir certains incidents malheureux, le centre aquatique de la Ville de Saint-Lin-Laurentides a tenu à promouvoir la Semaine nationale de prévention de la noyade en juillet dernier. Je tiens donc, personnellement, à vous rappeler d'être d'une vigilance extrême lors des périodes de baignade d'enfants.

C'est par souci d'économie et d'efficacité que nous vous prions de nous contacter, au 450 439-3130, poste 7200, si vous voyez un ou plusieurs lampadaires en fonction pendant la journée. Il serait aussi apprécié que vous nous avisiez, le plus rapidement possible, si vous apercevez des gens, autres que les employés municipaux, manipulant les bornes fontaines, ce qui bien souvent occasionne des inconvénients à la ville et aux citoyens. Contactez le directeur des travaux publics Monsieur André Héroux au : 514 236-1641, ou les employés des travaux publics au : 514 592-5376 et 514 347-1362. Merci de votre collaboration.

À la demande de plusieurs citoyens qui souhaitent obtenir les coordonnées, pour postuler pour des emplois auprès de notre futur commerçant, la Pharmacie Jean Coutu, les voici: Postuler par courriel auprès de Madame Marie-Chantal Poissant au mcpoissant@jeancoutu.com ou consulter le site internet suivant : <https://www.jeancoutu.com/Carrieres/Recherche.aspx?langtype=3084>.

Travaux en cours

Concernant les travaux d'asphaltage, nous avons pratiquement terminé le secteur Sud de la ville. Un nouvel appel d'offres a été publié et sera accepté sous peu, nous pourrions donc poursuivre les travaux sur le territoire de la ville.

Du nouveau dans nos parcs

Je vous invite à découvrir notre tout nouveau sentier pédestre, près de l'école l'Aubier. Certains détails restent à finaliser, mais le sentier est maintenant praticable. Vous pouvez y accéder par la rue de la Campagne.

Les modules de jeux sont maintenant installés sur le site de notre nouveau parc de la rue Thibodeau. Quelques petits aménagements sont encore à prévoir, mais le projet a bien progressé. Pour ce qui est du nouveau parc de la rue Viliotte, un appel d'offres a été fait pour débiter la construction. Enfin, En ce qui a trait au parc de la rue Aviateur, nous pourrions entamer la construction bientôt.

Finalement, un grand nettoyage a aussi été fait au parc Vilmont, où nous avons procédé à la modernisation des installations.

Avis important

La collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) se fera le samedi 12 août prochain, de 8 h à 16 h, au 217, rue Industrielle. Tous les produits corrosifs, inflammables ou toxiques sont des RDD. On les reconnaît par le ou les pictogrammes que l'on retrouve sur l'étiquette du produit. Les pneus sans les jantes ainsi que le matériel électronique seront aussi acceptés. Présentez-vous avec une pièce d'identité avec adresse, c'est gratuit.

Je vous invite à lire le reste de ce bulletin afin d'être bien au fait des événements, réglementations et dossiers qui ont cours actuellement.

Patrick Massé, maire

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Concernant les feux d'artifice, il est interdit :

De faire usage de pétards, torpilles, chandelles romaines, feux de Bengale, feux d'artifice ou autres pièces pyrotechniques afin de protéger les citoyens sur notre territoire.

Extincteur portatif

Tout occupant devrait être équipé d'un extincteur portatif et en connaître le fonctionnement afin d'être en mesure de contrôler un début d'incendie.

Conseils :

- Procurez-vous un extincteur portatif de type 2A, 10 BC.
- Installez l'extincteur dans un endroit sécuritaire et éloigné des risques d'incendie.
- Au moment de l'utilisation, dirigez le jet à la base des flammes.
- Utilisez l'extincteur à une distance de 3 à 4 mètres du feu et assurez-vous d'avoir une voie d'évacuation derrière vous.
- Faites remplir l'extincteur portatif après l'avoir utilisé, même si son utilisation était de très courte durée.
- Faites remplir votre extincteur tous les six ans.
- Toujours composer le 911. Votre service d'incendie fera les vérifications plus approfondies.

Ronald Bruyère, directeur Service de sécurité incendie

URBANISME

Le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et la Loi sur la qualité de l'environnement déterminent le choix et la mise en place des installations septiques.

Toute personne qui a l'intention de construire un bâtiment principal ou secondaire, d'ajouter une chambre à sa résidence ou de modifier une installation septique doit, au préalable, obtenir un certificat d'autorisation de la municipalité et consulter un technologue ou un ingénieur.

Nous vous rappelons que la vidange des fosses septiques est obligatoire à tous les 2 ans lorsqu'il s'agit d'une résidence permanente et tous les 4 ans pour les résidences saisonnières.

Pour toutes informations, contactez le Service de l'urbanisme au : 450 439-3130, poste 7265.

BIBLIOTHÈQUE

Le mardi 19 septembre prochain, il y aura « Le temps d'un conte » pour les 3 à 5 ans à la bibliothèque municipale, de 9 h 30 à 11 h. Veuillez vous inscrire à la bibliothèque au 450 439-3130, option 3. C'est gratuit !

VENTES DE GARAGE

N'oubliez pas que pendant la fin de semaine de la fête du Travail, soit le 2,3 et 4 septembre 2017, il est permis de tenir votre vente de garage dans la Ville de Saint-Lin-Laurentides. Nous vous souhaitons beaucoup de succès.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Veillez prendre note que la Ville de Saint-Lin-Laurentides, en collaboration avec la MRC de Montcalm offre à sa population un service de prise en charge des résidus domestiques dangereux (RDD) et matériel électronique. Cette collecte se tiendra le samedi 12 août 2017, de 8 h à 16 h, au 217, Industrielle. Les (RDD) sont des produits générés par des individus dans le cours d'une activité purement domestique et qui contiennent des substances nuisibles à la santé des êtres humains et de l'environnement. Ces produits deviennent des RDD à partir du moment où ils ne sont plus utilisés, qu'ils sont périmés ou encore, lorsqu'ils sont jetés. Voici quelques exemples de RDD : ammoniacque (nettoyants pour vitres), alcool à friction et antiseptique, antigel et huiles usées, batterie de véhicule, bonbonnes de propane, boules à mites, chasse-moustique, cire à meuble, décapants, vernis, essence, parfums, piles, solvants et aérosols, vernis à ongles, etc. De plus, les pneus hors d'usage sans les jantes, sauf les pneus de bicyclette. Voici quelques exemples de matériel électronique : amplificateur, cellulaire, chargeur, clavier, écran, électroménager (sauf réfrigérateur), imprimante, téléviseur, ordinateur, etc. C'est gratuit !

COLLECTE D'ENCOMBRANTS

Veillez noter que la collecte d'encombrants (matelas, bibliothèque, bureau, chaise, etc.), aura lieu le jeudi 14 septembre 2017 pour le secteur sud et le jeudi 21 septembre 2017 pour le secteur nord.

Un petit rappel : la collecte de recyclage s'effectue toujours le vendredi aux 2 semaines, et le compostage tous les vendredis, et ce jusqu'au 27 octobre 2017. Les bacs doivent être déposés au bord de la route la veille de la collecte à partir de 17 h et retirés en fin de journée. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer au : 450 439-3130 poste 7200, ou consulter notre calendrier.

TRAVAUX PUBLICS

Passage pour piétons qui n'est pas situé à une intersection :

Les passages pour piétons sont délimités par des bandes jaunes et sont indiqués par un panneau.

Le piéton a la priorité sur les conducteurs et les cyclistes, qui doivent lui céder le passage. Par contre, il doit s'assurer qu'il peut traverser sans risque, c'est-à-dire que les véhicules et les cyclistes l'ont vu et qu'ils lui cèdent le passage.

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Fête des voisins

Le 15 juillet dernier, nous avons reçu les citoyens du secteur sud pour la fête des voisins et ce fût un franc succès. C'est maintenant dans le secteur nord, au parc Morneau-Lefebvre le 19 août prochain, de 11 h à 16 h, que vous êtes invités à venir consolider vos liens entre les gens de votre quartier et avec vos représentants municipaux. Des hot-dogs vous seront offerts gratuitement, ainsi que plusieurs activités familiales.

Épluchette de blé d'Inde

Vous êtes invités, dimanche le 27 août prochain, à venir vous amuser à l'épluchette de blé d'Inde de la Ville de Saint-Lin-Laurentides. Nous vous attendons au Pavillon Beauclair, situé au 710, rue Saint-Isidore (parc André Auger), et ce, de 11 h à 15 h. Au menu : activités, tirages, blés d'Inde gratuits et beaucoup de plaisir. Des boissons alcoolisées, des breuvages et de la nourriture seront également en vente sur place. Nous vous suggérons d'utiliser le stationnement municipal du centre-ville ou le stationnement de l'hôtel de ville et d'utiliser la passerelle pour vous rendre sur le site.

Consultation publique MADA

Dans le cadre de la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA), la ville consultera la population de 60 ans et plus le mercredi 6 septembre 2017, de 11 h à 15 h, à l'hôtel de ville (un dîner sera servi).

Pour s'inscrire ou pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter Katherine Bernier au 450 439-3130 poste 7241 (inscription obligatoire).

FÊTE DU TRAVAIL

Fermeture des bureaux

Les bureaux municipaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi de 8 h à 12 h. Notez que les bureaux municipaux et la bibliothèque seront fermés le lundi 4 septembre 2017 pour la fête du Travail.

Bonne rentrée scolaire à tous les étudiants.